

## **Compte rendu de la séance du 31 août 2018**

Président :  
Véronique PAQUOT

Secrétaire(s) de la séance:  
Denis SERRIERE

Présents :  
Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Bernard RATEAU, Monsieur Denis SERRIERE

Excusés :  
Monsieur Christophe FRENOT, Madame Audrey MOUGENOT

Absents :  
Madame Carole JACQUOT, Monsieur Christophe NOIROT

*Représentés :*  
Monsieur Gaël DUVIC

### **Ordre du jour:**

1. DM - budget communal.
2. Admission de non-valeur - budget eau.
3. Informations diverses
4. Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Admission de non-valeur - Budget eau ( DE 2018 045)**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le comptable du Trésor a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement de la pièce ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette pièce pour un montant total de 12.50 € (Liste N°3344400232).

#### **Budget eau**

Exercice 2016 - Pièce R-2-4 - n°d'ordre 1 pour un montant de 12.50 € - nom du redevable : Mr BABOUHOT Guillaume.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

**ACCEPTE** l'admission en non valeur pour un total de 12.50 € au budget primitif 2018 eau.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 31 août 2018.

### Admission de non-valeur - Budget assainissement ( DE 2018 046)

Madame le Maire informe l'Assemblée que le comptable du Trésor a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 4.11 € (Liste N° 3342990832).

#### Budget assainissement

Exercice 2017 - Pièce R-1-76 - n°d'ordre 1 pour un montant de 0.14 € - nom du redevable : SCI DUPONT Rodolphe.

Exercice 2014 - Pièce R-2-83 - n°d'ordre 2 pour un montant de 3.97 € - nom du redevable : Monsieur THIRION Gaël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

**ACCEPTE** l'admission en non valeur pour un total de 4.11 € au budget primitif 2018 assainissement.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 31 août 2018.

### Vote de crédits supplémentaires - lachapelle ( DE 2018 047)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-380.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	380.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2802 (040)	Frais liés à la réalisation des document		380.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>380.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>380.00</b>

Madme le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 31 août 2018.

**Soutient aux personnels forestiers ( DE 2018 048)**

Madame le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers adressée aux communes concernés par le poste vacant de Glonville.

Le Conseil Municipal après avoir débattu :

Déplore cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre.

Ne comprend pas pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, notre commune devrait bénéficier d'un service moins important.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

DECIDE :

De soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers.

Demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

Fait et délibérer à Lachapelle, le 31 août 2018